



Renouvellement titre, changement de statut.

Par **samsaya**, le **12/02/2011 à 22:28**

Bonjour,rnrnMa situation:rnrnCanadienne mariée depuis janvier 2009 avec un Français. Rencontrés en voyage au cours de l'année précédente. Venue le rejoindre en décembre 2008 (avec ma fillette née d'un mariage précédent) pour se marier sur le sol Français. Nous avons cohabité ensemble jusqu'en décembre 2009. rnrnMonsieur est parti à 2 reprises, histoire de sonder le terrain niveau boulot au Canada. Il insistait pour que je retourne vivre au Canada avec lui. Ce n'a jamais été mon intention. Bref, il est parti avec un ticket a/r en décembre 2009 et n'est jamais revenu. A donné signe de vie une semaine après par tel, à 4 reprises par mail seulement depuis, je n'ai pas de moyens pour le rejoindre autre que par ce mail, auquel il ne me répond plus depuis octobre 2010.rnrnJe l'ai contacté plusieurs fois, à propos de son attitude mais aussi concernant ces multiples appels et lettres de créanciers (dont je n'avais aucune idée avant de se marier évidemment). Il est criblé de dettes, l'impôt court après lui et 2 créanciers en particuliers. Ils m'ont tous assurés que je n'avais aucune inquiétude à avoir, je n'avais pas à rembourser mais c'est un sacré bordel.rnrn(En très très bref, nos échanges ont été très nébuleux, je n'ai jamais compris pourquoi il ne revenait pas, mais m'a parlé finalement de divorce en oct 2010 en 2 phrases par mail. Je lui ai demandé des explications, silence total depuis.)rnrnMe concernant, je travail comme auto-entrepreneur depuis peu, mais tout va bien financièrement.rnrnMa problématique: J'en suis à 4 semaines de mon 2e renouvellement de titre de séjour pour "carte de séjour temporaire conjoint de Français avec permis de travail".rnrnOn me demande un paquet de pièces à fournir bien sûr, dont ses avis d'impositions 2009 (qu'il n'a pas fait), une attestation de sa carte vitale, son contrat de travail (il a demandé un congé sans solde de 2 ans) et remise d'une feuille de déclaration de communauté de vie à remplir...rnrnMes questions: rnrn- Puis-je demander un titre de séjour en tant qu'auto-entrepreneur, ou serais-je automatiquement refusée? Ou je tente le renouvellement comme conjointe en expliquant ma situation?rnrn- Puis-je faire une demande de divorce pour abandon de domicile puisqu'il ne me répond pas?rnrn- Dans le pire des cas, quels sont les conséquences? J'ai combien de temps pour quitter le pays si on me refuse un

titre?
- Et par simple curiosité, si je décide de rester, sans papiers, quelles sont les pires conséquences?
Merci à l'avance..